

Le 5 février 2021

INVITATION PRESSE

Webi'FESP

La Fédération du service aux particuliers ([FESP](#)), et le Syndicat des entreprises de service à la personne (SESP) ont le plaisir de vous convier au prochain **Webi'FESP** qui se tiendra :

Le jeudi 11 février à 9h sur

La contemporanéité du crédit d'impôt #C2I

Maxime Aïach, Président de la FESP aura le plaisir d'accueillir **Olivier Dussopt** Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics.

Ils aborderont notamment la mise en œuvre de la contemporanéité du crédit d'impôt #C2I qui doit être déployée en 2022 après une première expérimentation.

Portée par la FESP depuis 2017, cette mesure de simplification permettra à la fois de redonner du pouvoir d'achat aux foyers mais aussi de lutter contre le travail au noir.

Ce sera également l'occasion de faire un point sur les sujets d'actualité des services à domicile/services à la personne (récente décision du Conseil d'Etat, Stabilité réglementaire..).

Inscription et contact presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

À propos de la FESP :

Reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité : <https://cutt.ly/Urr6Kja>).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. <http://www.fesp.fr/>. Elle fêtera cette année son 25e anniversaire.